



Le titulaire d'un **CAP Esthétique, cosmétique, parfumerie**, est un professionnel des Métiers de la Beauté. Il maîtrise les techniques de soins esthétiques du visage, des mains et des pieds. Il peut notamment réaliser des épilations, des soins de manucure, et des maquillages. Il conseille la clientèle, assure la démonstration et la vente des produits de soins, de maquillage, d'hygiène et de parfumerie. Il peut également assurer la gestion des stocks, l'organisation des rendez-vous et les encaissements. Ce professionnel exerce principalement en institut de beauté mais aussi en parfumerie, en salon de coiffure, dans les grands magasins ou les grandes surfaces. Il peut également travailler à domicile ou dans un établissement de soins (établissement de cure, de convalescence, de réadaptation...).

Objectifs :

- Pratiquer des épilations, des soins de peau, des massages en choisissant des produits appropriés
- Maquiller des clientes, faire des manucures et pédicures
- Donner des conseils beauté
- Etre démonstratrice de produits et vendre des produits et des prestations
- Conduire un institut de beauté et de bien-être

Qualités requises :

- Sens du relationnel et de l'argumentaire
- Bonne capacité d'écoute et tact
- Tenue et soin impeccables
- Douceur, minutie, précision, dextérité
- Bonne résistance physique

Matières enseignées :

Enseignement général	Coef.	Mode
Français Histoire-Géo-EMC	3	CCF
Mathématiques - Physique - Chimie	2	CCF
Education Physique et Sportive	1	CCF
Anglais LV1	1	CCF
Arts appliqués et culture artistique	Option	CCF

Enseignement professionnel	Coef.	Mode
Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds EP1	4	CCF
Techniques esthétiques liées aux phanères EP2	4	CCF
Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : relation avec les clientèle et vie de l'institut EP3	4	CCF
PSE	1	CCF
Chef d'œuvre	1	CCF + oral

Conditions d'admission :

- **Pour un CAP en 1 an**
 - Titulaire d'un CAP ou diplôme de niveau supérieur
 - Avoir moins de 30 ans
 - Trouver un employeur dans le cadre du contrat d'apprentissage

- **Pour un CAP en 2 ans**
 - Avoir entre 15 et 30 ans
 - Obtenir le passage en CAP en fin de troisième
 - Trouver un employeur dans le cadre du contrat d'apprentissage

Ouvert aux stagiaires de la formation continue.

Durée et organisation de la formation :

1 an ou 2 ans
400 heures par an
12 semaines par an en moyenne au CFA

Nos atouts :

- Savoir-faire avec 45 ans d'existence et de pratique de l'apprentissage
- Groupes de travail pédagogiques à petit effectif
- Accompagnement individuel et collectif pour la recherche d'entreprise

Modalités d'inscription :

- Inscription via le site internet : <https://www.cfa-beaujolais.fr/>
- Admission sur dossier de candidature et entretien.
- La décision d'admissibilité est transmise au candidat sous 15 jours maximum.
- L'admission définitive est prononcée après la signature du contrat assurant la réalisation de la formation.



Méthodes utilisées :

Nos apprentis sont évalués tout au long de formation, pour une préparation à l'examen final qui se déroulera selon des épreuves pratiques, écrites et **orales portant sur les apprentissages acquis durant la formation.**

Après le CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie :

- Bac pro Esthétique cosmétique parfumerie
- BP Esthétique cosmétique parfumerie

Bénéfices de l'Apprentissage :

- Familiarisation avec le monde de l'entreprise et combinaison gagnante "théorie/mise en pratique"
- Acquisition d'une maturité et d'une réelle expérience professionnelle favorisant l'employabilité
- **Diplôme délivré par l'Éducation Nationale et attestation de fin de formation à l'issue des 2 ans**

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :



Notre formation est accessible à toute personne en situation de handicap sauf si ce handicap peut représenter un danger pour elle-même ou pour les autres apprentis.

Ainsi chaque situation et chaque besoin d'adaptation seront étudiés au cas par cas, avec Monsieur Francis MBIANDA, référent handicap, et la Direction du CFAB.

Retrouvez cette formation sur nos sites de :

- Tarare

Date de rentrée

De septembre à octobre
Possibilité d'intégrer les sections tout au long de l'année

Frais de scolarité :

Dans le cadre du contrat d'apprentissage, la scolarité est gratuite et rémunérée.

Le coût de la formation est intégralement pris en charge par la branche professionnelle, via l'OPCO.

NOTES :
